



## Licence numérique en Information-Communication

### Licences

**Le professeur Arnaud MERCIER présente la nouvelle formation numérique de l'IFP consacrée à l'information-communication**

Trois années débouchant sur l'obtention du diplôme de licence numérique en information-communication, permettant de candidater aux masters en information-communication.

#### **Trois catégories de contenu :**

- Des cours en communication recouvrant les différents domaines des sciences de l'information et de la communication ;
- Des cours en sciences sociales (droit, économie, science politique, histoire...) offrant une culture générale complémentaire pour saisir les enjeux de communication ;
- Des travaux dirigés permettant d'acquérir des compétences pratiques en matière de communication et de journalisme.

#### **Publics visés**

- > Étudiants étrangers hors communauté européenne ne pouvant facilement poursuivre des études en France ;
- > Étudiants inscrits dans un autre cursus à l'Université Paris-Panthéon-Assas ou dans un autre établissement voulant profiter du caractère asynchrone des cours et des TD pour suivre un cursus complémentaire, à la façon de « cours du soir » ;
- > Étudiants malades ou handicapés, n'ayant pas ou plus la possibilité de suivre des cours à l'université ;
- > Salariés qui pourraient ainsi concilier études et contraintes économiques personnelles ;
- > Parents au foyer voulant obtenir un diplôme durant cette période de leur vie.

#### **Modalité : licence entièrement numérique**

Les étudiants découvrent semaine après semaine le contenu des cours et des TD et y ont ensuite accès librement en temps choisi, soit :

- > à des cours magistraux enregistrés en vidéo, à des documents complémentaires déposés sur la plateforme [Agorassas](#), et
- > à des travaux dirigés (TD) en ligne, avec exercices réguliers à rendre et qui sont corrigés à distance par des chargés de TD, qui animent également un forum de questions/réponses. Ces derniers peuvent laisser des consignes ou faire quelques démonstrations via des vidéos déposées sur la plateforme.

Cette modalité offre l'opportunité à celles et ceux qui ne pourraient pas accéder à une formation initiale en présentiel à Paris, de suivre entièrement à distance les cours donnés par des enseignants-chercheurs et des intervenants professionnels de l'Institut Français de Presse (IFP).

#### **Innovations pédagogiques prévues**

La LNIC, outre son diplôme, offre la possibilité à ses étudiants de se saisir de nouvelles modalités d'apprentissage et d'acquisition des connaissances, en adéquation avec les évolutions technologiques :

- > [Apprentissage](#) d'outils et des modalités du travail collaboratif et solidaire entre étudiants ;
- > Instauration de modalités de contrôle des connaissances entièrement à distance qui garantissent l'évaluation individuelle des performances.

Cela est possible grâce au recours à un logiciels de surveillance en ligne des examens, après bien sûr consentement individuel de chaque étudiant au moment de leur inscription.

Les étudiants devront signer une charte du plagiat en début d'année, afin d'être informés des bonnes et mauvaises pratiques concernant la mobilisation dans les devoirs de contenus trouvés en ligne et dans les textes académiques

#### **MISSION ORIENTATION EMPLOI**

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - [cio@u-paris2.fr](mailto:cio@u-paris2.fr)  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



## Conditions matérielles d'accès aux enseignements

Le contenu des enseignements est accessible uniquement sur la plateforme dédiée. Les étudiants ont impérativement besoin d'un ordinateur (au moins 4 GB de mémoire/RAM) d'une connexion Internet fiable. Les navigateurs suivants permettent d'accéder à la plateforme pédagogique : Google Chrome, Firefox, Safari (versions les plus récentes).

Des identifiants personnalisés et non cessibles sont attribués à chaque étudiant et étudiante au moment de l'inscription administrative.

En s'inscrivant, les étudiants s'engagent à utiliser uniquement à titre personnel les ressources mises à leur disposition (vidéos, supports de cours, bases de données, etc.) et à ne pas les communiquer à des tiers.

[Agor@ssas](#)

[IFP](#)

[Agor@ssas - Plateforme numérique](#)

[L1 numérique information-communication](#)

[L2 numérique information-communication](#)

[L3 numérique information-communication](#)

En savoir plus

**[Le professeur Arnaud MERCIER présente la nouvelle formation numérique de l'IFP consacrée à l'information-communication](#)**

>

>

**Licence numérique en Information-Communication**

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Information Communication](#)

[M. Arnaud MERCIER](#)

[Licences en Information Communication](#)

[Licence](#)

[Formation en ligne](#)

Obtention de la licence en information-communication

[Français](#)

[Bac](#)

En L1, aucune sélection n'est effectuée (dès lors que l'étudiant a obtenu le baccalauréat ou un équivalent) à l'exception des candidats non francophones. Dans ce cas une certification d'un niveau minimal B2 écrit et oral est requise. L'inscription à un TD de français langue étrangère (FLE) en L1 & L2, pour consolidation, peut être décidée par le jury d'admission en fonction du niveau linguistique des candidats, ou à leur demande. La L2 et la L3 sont soumises à sélection et la commission pédagogique peut alors, après étude du dossier, faire droit à la demande du candidat ou lui proposer une rétrogradation dans une des années inférieures (sachant que la rétrogradation en L1 est de droit dès lors que les conditions d'accès sont remplies).

**Procédure d'inscription :**

**Niveau requis** : baccalauréat ou équivalence au Baccalauréat ([DAEU](#)).

> Étudiants titulaires de diplômes étrangers :

Les titulaires de diplômes étrangers doivent solliciter la validation de leurs études effectuées à l'étranger pour être autorisés à s'inscrire à l'Université Paris-Panthéon-Assas.



Pour une entrée en L2 ou L3, il est nécessaire de transmettre une attestation ENIC-NARIC de reconnaissance du diplôme (hors système [ECTS](#)).

> [Faire reconnaître son diplôme](#)

Une candidature en L2 ou L3 peut être étudiée à partir du moment où le candidat justifie d'au moins un baccalauréat + 2 ou 5 années d'expériences professionnelles.

> **Procédures de candidature pour les étudiants étrangers**

> [Procédure DAP](#)

Les étudiants de nationalité française, les étudiants ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et les étudiants justifiant d'une inscription dans une formation post-baccalauréat dispensée par un établissement français l'année précédent l'année universitaire pour laquelle ils postulent, doivent passer par le dépôt de candidature ouvert au mois de mai. Il ne leur est pas imposé de faire valider leurs diplômes obtenus à l'étranger.

**L1**

**Conditions requises** : Baccalauréat français / [DAEU](#).

Les étudiants non titulaires d'un de ces deux diplômes ou d'un diplôme national de grade supérieur doivent faire une demande de validation des acquis professionnels ([VAP](#)) pour intégrer la formation en L1 (voir ci-dessous).

**Pièces à fournir sur le formulaire de candidature :**

- > Pièce d'identité (recto-verso)
- > Relevé de notes du Baccalauréat / [DAEU](#) (ou copie du diplôme)
- > Lettre de motivation (en français obligatoirement)
- > *Curriculum Vitae* (en français obligatoirement)

**L1 par [VAP](#) - L2 et L3 par équivalence**

Vous pouvez demander une entrée en L1 par [VAP](#) si vous ne disposez pas d'un Baccalauréat français / [DAEU](#) en faisant reconnaître :

- > Toute formation suivie dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quelles qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ;
- > L'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
- > Les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

**Pour entrer directement en L2 ou L3 par équivalence :**

Ne peuvent pas candidater à une entrée par équivalence :

- > Les étudiants en cours de cursus en information-communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel ou numérique. Les anciens étudiants de la licence information-communication numérique ou présentiel à Assas peuvent prétendre à candidater en équivalence si leur dernière année d'inscription en licence information-communication date au moins de plus 3 années (possible donc à partir d'une dernière inscription en date de 2021 / 2022). Dans le cas contraire, ils doivent réintégrer le niveau (L1, L2 ou L3) de leur dernière inscription.
- > Les étudiants en information-communication dans une autre université, en cours de cursus ou dont la dernière année de Licence en information-communication est postérieure à 2021 / 2022 (c'est-à-dire que peuvent passer par la procédure d'équivalence les anciens étudiants en Droit dans une autre université dont la dernière année d'étude est au maximum 2021 / 2022). Ces étudiants relèvent d'une procédure de transfert (voir infra).

Pièces à fournir sur le formulaire de candidature :

- > Pièce d'identité (recto-verso)

**MISSION ORIENTATION EMPLOI**

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - [cio@u-paris2.fr](mailto:cio@u-paris2.fr)  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



- > Diplômes et relevés de notes officiels (certifiés et tamponnés) de l'ensemble de votre cursus.
- > Justificatifs (éventuels) de stages ou d'emploi dans le domaine d'information-communication
- > Lettre de motivation et curriculum vitae (en français obligatoirement)

## L2 ou L3 par transfert

Conditions d'admissibilité :

Ne pas avoir redoublé.

Avoir validé les résultats de l'année ou des années d'études en première session d'examens.

Avoir une moyenne générale cumulée (L1 pour l'inscription en L2, L1 et L2 pour une inscription en L3) de 12/20 au moins.

Important : ces conditions sont cumulatives, si l'une des conditions n'est pas remplie, le dossier est rejeté.

Le statut AJAC n'est pas accepté.

NB : Les décisions d'admission seront prononcées au cas par cas par la commission pédagogique après examen des dossiers admissibles.

## L1 / L2 / L3 par procédures particulières

Vous avez fait ou faites des études d'information-communication à l'Université Paris-Panthéon-Assas en présentiel ou en numérique et vous souhaitez continuer ou reprendre votre cursus en L1, L2 ou en L3 parcours numérique.

Il convient d'envoyer par courriel ([Contacts de la licence numérique](#)) votre dernier relevé de notes obtenu à l'université et de préciser dans le corps du mail votre matricule étudiant. À cette suite, la scolarité vous indiquera les démarches à suivre.

### Calendrier

Les candidatures en 1re année de licence sont ouvertes du **19 mai 2025 au 8 septembre 2025**.

Les candidatures par équivalence en 2e ou 3e année de licence sont ouvertes du **19 mai 2025 au 4 septembre 2025**.

### > [Déposer une candidature](#)

Les cours en ligne suivent le même calendrier que celui de l'établissement pour les enseignements en présentiel. Il est disponible sur le site de l'université.

Le premier semestre se déroule de mi-septembre à mi-décembre, et le second commence fin janvier jusqu'à mi-avril environ.

### Tarifs

Tarifs année universitaire 2025-2026

Droits universitaires : 178€ (sous réserve de modification)

CVEC : 103€ (sous réserve de modification) (Les étudiants utilisant leurs crédits CPF ou financés par leur employeur ou un organisme collecteur sont exonérés de la CVEC).

Frais spécifiques à l'enseignement à distance pour une année d'études :

- > Tout primo-entrant en L1, L2 ou L3 ; tout étudiant poursuivant son parcours en année supérieure : 800€
- > Redoublants (uniquement si inscrit en licence numérique information-communication en 2024/2025) : 400€

Les étudiants qui mobilisent leurs crédits CPF peuvent le faire uniquement pour régler en partie les frais spécifiques à l'enseignement à distance. Il y a en effet une participation financière obligatoire de 100 euros sous forme de reste à payer lors de la mobilisation de crédits CPF en vue d'une inscription à une formation. C'est-à-dire qu'en admettant que vous ayez suffisamment de fonds sur votre compte CPF pour régler la somme de 800 euros, vous devrez tout de même obligatoirement payer la somme de 100 euros sur vos deniers. Vous pourrez mobiliser vos crédits CPF pour régler les 700 euros restants. Les droits universitaires nationaux devront être réglés à titre individuel.

**Tarifs pour les étudiants boursiers** (seules les bourses françaises ou du campus France peuvent être acceptées et donner lieu à un tarif boursier) :

Frais spécifiques à l'enseignement à distance pour une année d'études : 250€

Droits universitaires et CVEC : Exonérés



## Modalités pédagogiques :

La licence en information-communication, parcours numérique, reprend en quasi-totalité la maquette de la licence en présentiel proposée par l'IFP en formation initiale.

Le volume horaire total des cours se répartit comme suit :

Chaque cours magistral se compose de 6h ou 12h d'enregistrement vidéo en fonction de leur statut.

- > La charge de cours hebdomadaire se répartit en 4 ou 5 cours et 5 ou 6 TD, représentant une douzaine d'heures chaque semaine
- > Chaque année, on estime le travail en TD à l'équivalent de 160h environ.

L'acquisition des crédits **ECTS** d'une des années de licence numérique n'ouvre pas droit à l'inscription dans la L2 ou la L3 de la Licence Information-communication en présentiel. Le cursus de la licence via le parcours numérique doit se prolonger dans ce format jusqu'à la L3 inclus. Les diplômés de la licence pourront ensuite poursuivre ses études en master en présentiel. En revanche il est possible d'envisager au cours d'un des deux semestres de la L3 de venir suivre les cours en présentiel si les étudiants le peuvent, dans la mesure où l'organisation des enseignements le permet.

## Cours magistraux sous format vidéo :

L'ensemble des cours sont disponibles sous forme de brèves vidéos d'une durée variant entre 20 et 30 minutes et spécialement adaptées à l'enseignement en ligne et à distance.

Les étudiants inscrits les découvrent semaine après semaine et les visionnent quand bon leur semble, en fonction de leurs disponibilités personnelles.

- > Les vidéos sont enrichies de phrases (éléments du plan de cours, définitions), mots-clés, images, dates importantes et de liens externes renvoyant vers des informations complémentaires accessibles publiquement.
- > Des ressources pédagogiques propres, directement disponibles sur la plateforme, sont aussi données aux inscrits, telles que des plans de cours, des bibliographies, des liens vers des ressources documentaires, pour compléter le support d'apprentissage.

## Travaux dirigés sous forme d'exercices et de corrigés à distance, avec forum d'échanges

- > L'animation des travaux-dirigés se fait principalement selon une modalité asynchrone. Elle consiste en l'envoi de documents à lire ou à visionner, d'exercices réguliers à faire (QCM, travaux écrits, capsules sons ou vidéo, etc.) qui sont corrigés par les chargés de TD et de questions/réponses via un forum dédié, avec interactions entre les chargés de TD et les étudiants. Les chargés de TD peuvent enregistrer des consignes dans de courtes vidéos en visioconférence qui sont déposées sur la plateforme.

Des rencontres facultatives avec les étudiants en direct, par Zoom, sont organisées plusieurs fois par semestre.

Les évaluations dans le cadre du contrôle continu peuvent être programmées, en semaine ou durant les week-ends. Les dates sont annoncées à l'avance pour permettre aux étudiants de s'organiser.

## Accès aux ressources de la Bibliothèque Universitaire de l'université

La bibliothèque universitaire vous ouvre ses ressources numériques : bases de données de presse (Europresse, factiva), et plateformes en sciences humaines sociales, vous pourrez également emprunter des e-book. Vous trouverez auprès de ces ressources matière à vous épauler dans vos études.

Des séances de formations à distance aux usages des ressources numériques pourront vous être proposées par la Bibliothèque universitaire.

## Examens

Comme pour le régime en présentiel, l'année universitaire est composée de deux semestres, chacun sanctionné par des examens en janvier et en mai.

Si l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne générale de 10 / 20 à l'issue de la première session, une session de rattrapage est organisée fin juin / début juillet pour permettre aux étudiants de repasser les matières non validées dans les unités d'enseignements non validées des semestres non validés.



## Stages :

Bien que non obligatoires, vous avez la possibilité de faire des stages.

## Première année de licence en Information-Communication

### 1er semestre

#### **UEF 1 (coef.2), 16 ECTS**

**2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

- > Introduction aux médias et au journalisme (CM : 36h et TD : 15h) (8 ECTS)
- > Introduction aux sciences de l'information et de la communication (CM : 36h et TD : 15h) (8 ECTS)

#### **UEC 1 (coef.1), 8 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Libertés publiques (CM : 18h) (4 ECTS)
- > Communication des organisations (CM : 18h) (4 ECTS)

#### **UEM 1 (coef.1), 6 ECTS**

**3 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2,5 ECTS)
- > Atelier de citoyenneté numérique (TD : 18h) (2,5 ECTS)
- > Méthodologie universitaire et de recherche documentaire (TD : 15h) (1 ECTS)

### 2e semestre

#### **UEF 2 (coef.2), 16 ECTS**

**2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

- > Histoire des technologies de communication (CM : 36h et TD : 15h) (8 ECTS)
- > Introduction à la sémiologie (CM : 36h et TD : 15h) (8 ECTS)

#### **UEC 2 (coef.1), 9 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Relations internationales (CM : 30h) (4,5 ECTS)
- > Histoire du droit et des institutions (CM : 30h) (4,5 ECTS)

#### **UEM 2 (coef.1), 5 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2,5 ECTS)
- > Atelier d'écriture journalistique (TD : 15h) (2,5 ECTS)

## Deuxième année de Licence en Information-Communication

### 1er semestre

#### **UEF 3 (coef.1), 16 ECTS**

**2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

#### **MISSION ORIENTATION EMPLOI**

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr  
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



- > Enjeux et éthique du numérique (CM : 36h et TD : 15h) (8 [ECTS](#))
- > Communication politique (CM : 36h et TD : 15h) (8 [ECTS](#))

#### **UEC 3 (coef.1), 8 [ECTS](#)**

##### **2 matières obligatoires :**

- > Les industries culturelles (CM : 18h) (4 [ECTS](#))
- > Histoire politique de la Ve République (CM : 18h) (4 [ECTS](#))

#### **UEM 3 (coef.1), 6 [ECTS](#)**

##### **3 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2 [ECTS](#))
- > Atelier d'écriture journalistique (TD : 15h) (2,5 [ECTS](#))
- > Compétences documentaires (TD : 15h) (1 [ECTS](#))

#### **2e semestre**

#### **UEF 4 (coef.1), 16 [ECTS](#)**

##### **2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

- > Internationalisation des programmes de fiction (CM : 36h et TD : 15h) (8 [ECTS](#))
- > Sociologie de la culture et institutions culturelles (CM : 36h et TD : 15h) (8 [ECTS](#))

#### **UEC 4 (coef.1), 9 [ECTS](#)**

##### **2 matières obligatoires :**

- > Introduction au droit de la communication (CM : 36h) (4,5 [ECTS](#))
- > Économie politique (CM : 36h) (4,5 [ECTS](#))

#### **UEM 4 (coef.1), 5 [ECTS](#)**

##### **2 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2,5 [ECTS](#))
- > Atelier d'écriture journalistique (TD : 15h) (2,5 [ECTS](#))

#### **Troisième année de Licence en Information-Communication**

#### **1er semestre**

#### **UEF 5 (coef.2), 18 [ECTS](#)**

##### **3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

- > Économie des médias (CM : 36h et TD : 15h) (6 [ECTS](#))
- > Histoire des médias (CM : 36h et TD : 15h) (6 [ECTS](#))
- > Sociologie des médias (CM : 36h et TD : 15h) (6 [ECTS](#))

#### **UEC 5 (coef.1), 8 [ECTS](#)**

##### **2 matières obligatoires :**

- > Rhétorique et argumentation (CM : 18h) (4 [ECTS](#))
- > Problèmes sociaux contemporains (CM : 36h) (4 [ECTS](#))



**UEM 5 (coef.1), 4 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2 ECTS)
- > Atelier de réalisation de podcasts (TD : 15h) (2 ECTS)

**2e semestre**

**UEF 6 (coef.1), 18 ECTS**

**3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires :**

- > Droit et déontologie des médias (CM : 36h et TD : 15h) (6 ECTS)
- > Sémiologie des médias (CM : 36h et TD : 15h) (6 ECTS)
- > Internationalisation de l'information (CM : 36h et TD : 15h) (6 ECTS)

**UEC 6 (coef.1), 6 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Culture médiatique, consommation et loisirs (CM : 36h) (3 ECTS)
- > Science politique (CM : 36h) (4 ECTS)

**UEM 6 (coef.1), 6 ECTS**

**2 matières obligatoires :**

- > Anglais spécialisé médias (TD : 18h) (2 ECTS)
- > Méthodologie des Sciences Humaines et Sociales (TD : 15h) (2 ECTS)

*La scolarité du premier semestre de la 3ème année de licence peut-être effectuée à l'étranger dans le cadre des programmes d'échanges proposés par l'Université Paris-Panthéon-Assas*

Les diplômés de la Licence information-communication, parcours numérique, ont les mêmes droits que les titulaires d'une Licence obtenue entièrement en présentiel.

Ils et elles peuvent donc candidater aux masters en information-communication, partout en France comme à l'Institut Français de Presse.

- > [Masters de l'IFP](#)